

BUREAU ELARGI

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Compte-rendu n°2015 - 2

Réunion du 4 décembre 2015

A SAINT COLOMBAN (44)

ORDRE DU JOUR :

- ① Zones humides : inventaires communaux
Touvois, Saint Aignan de Grand Lieu, Saint Même le tenu
- ② Mise en œuvre du SAGE
*Identification des études et actions prioritaires par enjeux
Gouvernance : Compétence GEMAPI (Gestion des Milieux
Aquatiques et Prévention des Inondations)*
- ③ Questions diverses



STRUCTURE ANIMATRICE

Syndicat de Bassin Versant de Grand-Lieu

13, rue du Port

44310 ST-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU

Tél : 02 40 78 09 17

Le Bureau Elargi de la Commission Locale de l'Eau s'est réuni à Saint Colomban le vendredi 4 décembre à 9h30.
Monsieur Claude NAUD, préside la séance.

LISTE DES PRESENTS :

Présents : 12 membres du bureau et 6 invités

| Collectivités | | | |
|---|-------------|--------------|---|
| Conseil Régional des Pays de la Loire | THOUZEAU | Eric | A |
| Conseil Général de Loire Atlantique | CHARRIER | Jean | A |
| Conseil Général de Vendée | LEBOEUF | Alain | E |
| Mairie de la Planche | RICHARD | Jean-Paul | P |
| Mairie de Les Lucs sur Boulogne | GABORIAU | Roger | E |
| Mairie de Saint Lumine de Coutais (com.com de Grand lieu) | COUDRIAU | Bernard | E |
| Communauté de Communes du Canton de Rocheservière | DABRETEAU | Bernard | P |
| Nantes Métropole et SAGE Estuaire de la Loire | COUTURIER | Christian | P |
| Syndicat d'Aménagement Hydraulique | BOCQUET | Christophe | A |
| Syndicat de Bassin Versant de Grand Lieu | NAUD | Claude | P |
| Syndicat de Bassin Versant de Grand Lieu | MADORRA | Hélène | P |
| Syndicat de Bassin Versant de Grand Lieu | HERVOCHON | Freddy | E |
| Etat et Etablissements Publics | | | |
| DREAL DES PAYS DE LA LOIRE | MAILFERT | Guillaume | A |
| DDTM 44 | GORAGUER | Marie Andrée | A |
| DDTM 85 | HAESSIG | Francis | E |
| Agence de l'Eau | LEBESQ | Rémy | P |
| Usagers | | | |
| Chambre d'Agriculture 44 | COUDRIAU | Michel | P |
| Chambre d'Agriculture 85 | JOLLET | Christian | E |
| Association des Amis des Moulins | GRIVEAU | Patrick | P |
| Société du Canal de Buzay | NEVEUX | Pierre | P |
| Société Nationale de Protection de la Nature | GILLIER | Jean-Marc | P |
| Fédération de la Pêche de Loire Atlantique | BENOIT | Roland | A |
| Coopérative des Pêcheurs de Grand Lieu | ROBION | Dominique | A |
| Fédération de la Pêche de Vendée | BRAUD | Joseph | P |
| Fédération des Chasseurs de Loire Atlantique | SORIN | Christophe | P |
| Invités | | | |
| Nantes Métropole | VADAINÉ | Elise | E |
| Chambre d'Agriculture 44 | DOUBLET | Caroline | P |
| Chambre d'Agriculture 85 | HANQUEZ | Barbara | E |
| Fédération de la Pêche de Loire Atlantique | MOUREN | Vincent | P |
| Commune Saint Même le Tenu | DE VILLEPIN | Hervé | P |
| SBV Grand lieu | ANIZON | Ludovic | P |
| SBV Grand lieu | MARTIN | Sophie | P |
| SBV Grand lieu | CHARRUAU | François | P |

P : Présent(e)

E : Excusé(e)

A : Absent(e)

R : Représenté(e)

Mr Claude NAUD salue les personnes présentes.

L'ordre du jour est rappelé :

- ❶ Zones humides : inventaires communaux
- *Saint Même le Tenu, Touvois, Saint Aignan de Grand Lieu.*
- ❷ Mise en œuvre du SAGE
- *Gouvernance : compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et préventions des inondations).*
- *Identification des études et actions prioritaires par enjeux,*
- ❸ Questions diverses

DEBAT

RELEVÉ DE DECISIONS

1- Zones Humides: Validation des inventaires communaux

L.ANIZON présente les inventaires communaux (Saint Même le Tenu, Touvois et Saint Aignan de Grand Lieu), en respect du protocole validé par les CLE des SAGE¹ Estuaire de la Loire et de la Baie de Bourgneuf.

Les résultats de ces inventaires ont été repris pour que la présentation identifie les zones humides selon la typologie actée par la CLE du SAGE Logne Boulogne Ognon Grand Lieu.

Commune Saint Même le Tenu

Deux mares d'une surface de 0.52ha ont été inventoriées sur le bassin versant de Grand Lieu.

Mr DE VILLEPIN, maire de la commune, précise que Mr Jean BARTEAU était également le représentant de l'Anguille Machecoulaise. Une trentaine de personnes a participé aux travaux.

Le Bureau n'émet pas de remarque.

Commune Touvois

Une zone humide à enjeux pour la qualité, la quantité des eaux et la biodiversité est mise en évidence : les sources de l'Oisillière principalement situées en forêt de

*L'inventaire est validé par le Bureau Elargi :
11 pour,
1 abstention.*

*L'inventaire est validé par le Bureau Elargi :
1 abstention,
11 pour*

¹ Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux

Touvois, l'étang du renard était considéré comme zone humide remarquable dans le cadre du SAGE Logne Boulogne Ognon Grand lieu de 2002.

V.MOUREN confirme que c'est une zone humide à enjeux et qu'elle aurait pu s'entendre plus largement au sein de la forêt (et pas seulement le long du cours d'eau). Après débat le Bureau reconnaît l'importance de cette forêt pour la qualité de l'eau de l'Oisillière.

F. CHARRUAU fait remarquer que ce territoire pourra être analysé dans le cadre de l'identification et la prise en compte des têtes de bassin versant et permettre également de travailler la problématique avec les SAGE voisins.

Commune de Saint Aignan de Grand Lieu

L'inventaire a été réalisé à l'échelle de Nantes Métropole. Les propositions de gestion ciblent la création de clairières dans certains boisements humides pour assurer la biodiversité. En effet ces dernières années certains espaces se sont refermés.

JM. GILLIER met en évidence un mauvais calage du système d'information géographique au niveau de Pierre Aigüe car « une bande blanche » apparaît. (calage cadastrale)

2- Mise en œuvre du SAGE : Compétence GEMAPI²

F. CHARRUAU indique qu'aujourd'hui 29 communes et 5 intercommunalités ont délégué leur compétence au SBVGL³.

Etant donné la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale et de la République (NOTRe), l'orientation en 2016 laisse à penser que les intercommunalités seront au nombre de 9 sur le bassin versant. De plus à partir de 2018, la compétence GEMAPI deviendra obligatoire pour ces EPCI à FP⁴.

C. NAUD commente le projet de Schéma de Coopération Intercommunale sur les évolutions des EPCI à FP et la rationalisation de la carte de la coopération syndicale présentée lors de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale d'octobre 2015. Ce projet conforte le SBVGL.

La mise en œuvre de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant est confortée également par l'instruction du Gouvernement du 21 octobre 2015.

3- Mise en œuvre du SAGE : Actions prioritaires par enjeux

Pour les 7 enjeux du SAGE approuvé F. CHARRUAU présente à l'écran, en appui du document papier, les actions qualifiées de prioritaires au moment de la rédaction.

*L'inventaire est validé par le Bureau
Elargi :
1 abstention,
11 pour*

*Le Bureau souhaite et confirme que la
gouvernance de la compétence de la
GEMAPI s'opère et soit maintenue à
l'échelle du bassin versant.*

² Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

³ Syndicat du Bassin versant de Grand Lieu

⁴ Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre

Après discussion, et validation de ces actions prioritaires, le Bureau souhaite que chaque commission s'assure de la mise en œuvre du SAGE.

Mr COUTURIER souhaite également que la commission inter-SAGE puisse être installée courant 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Président lève la séance.

Le Bureau de la CLE confirme les actions prioritaires à mettre en œuvre.